

---

## FICHE PRODUIT FORMATION N° 3 FORMATION D'ARBITRE DE CLUB

---

**Publics :**

Nombre : 10 personnes

Des publics volontaires ayant une licence traditionnelle FFTT et après accord de l'Administration Pénitentiaire.

**Durée :**

4 heures.

**Lieux :**

Une formation au sein d'un établissement, plusieurs formations possibles par an et par zone.

**Conditions :**

Pas de pré-requis scolaire particulier. Avoir une initiation à la pratique du tennis de table.

**Objectifs :**

Faciliter les rencontres au sein de l'établissement et arbitrer des parties avec des équipes extérieures.

**Contenu :**

Formation fédérale selon la réglementation en vigueur avec validation de l'Administration Pénitentiaire et de la commission régionale de formation de la ligue concernée.

**Maître d'œuvre et intervenant :**

- Administration Pénitentiaire et FFTT
- Intervenant formateur du premier degré en arbitrage habilité par le président de la commission régionale de formation ou son représentant.

**Matériel nécessaire :**

Une salle de cours.

**Supports :**

Documents de la commission d'arbitrage et le règlement.

DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DU 02 JUILLET 2015  
AVEC LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE